

CAP - Agent accompagnant au grand âge (AAGA)



CODE RNCP : 37669

NIVEAU : Diplôme de niveau 3

CERTIFICATEUR : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE : 01/09/2023

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 31/08/2028

CODE NSF : 330

FORMACODE(S) : 44028 - 42069

CODE ROME : K1305 - K1302

LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37669/>

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Apprenants titulaires d'un :
Être titulaire du DNB CFG ou niveau Troisième,
Avoir 15 ans minimum au 31/12 de l'année d'inscription.
Accessible via VAE - <http://www.vae.gouv.fr>

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage

Délais d'accès : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le la jeune sera capable de :

- Maintenir en état le cadre de vie des personnes (entretien des espaces collectifs et sphère privée)
- Entretenir le linge
- Servir les repas
- Veiller au bien être des personnes
- Promouvoir l'autonomie de la personne dans son espace privé
- Contribuer au projet personnalisé dans le cadre d'un travail d'équipe.

Le professionnel accompagne la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, sociale. Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé et pratique ses tâches sous l'autorité d'un responsable hiérarchique. Il exerce au sein de structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées

Qualités requises : aimer le contact, être à l'écoute et dynamique, faire preuve de bienveillance. Avoir de l'intérêt pour exercer des activités de service auprès de personnes soit à leur domicile soit en structures collectives (EHPAD, hôpitaux ...).

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours possible en Bac Pro ASSP / AEPA ou CSAD. Les débouchés professionnels et types d'emploi accessibles sont : Agent polyvalent d'EHPAD, Agent polyvalent de maison de retraite, Agent de service en maison de retraite.

VALEUR AJOUTÉE

- Accompagnement (Point Ecoute) et accompagnement humain , sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage selon situation
- Préparation de concours
- Projets pédagogiques
- Connaissance du secteur sanitaire et social
- Réseaux d'entreprises

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Théorie – pratique – mises en situation professionnelle – Intervention de professionnels
- Cas pratique – mises en situation – jeux de rôle – projets

CAP - Agent accompagnant au grand âge (AAGA)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle

Epreuve écrite et/ ou orale selon le bloc de compétences

Validation totale ou partielle par blocs de compétences

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 15

ENTREPRISES

Structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées, EHPAD, Hôpital de jour...

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco / UFA Baudimont :

handicap@cfajeambosco.fr / handicap.cfp@baudimont.com

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 7722 €. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.** »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

DURÉE DE LA FORMATION

905 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

Début de la formation à compter de septembre

PROGRAMME

EP1. Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne

EP2. Maintien et promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

EG1. Français / Histoire Géo et Enseignement Moral et civique

EG2. Mathématiques et physiques chimie

EG3. Éducation physique et sportive

EG4. Prévention Santé Environnement

EG5. Langue vivante étrangère

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION (NOUVELLE FORMATION 2026)

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

NC*

Taux d'interruption en cours de formation

NC*

Taux de poursuite d'études

NC*

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *

NC*

Taux d'insertion professionnelle en lien avec le métier *

NC*

Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action / * NC Non Connu

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex

03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA

developpement@cfajeambosco.fr

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

relations-entreprises@baudimont.com